



Ville de
Nègrepelisse

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026**

Date de convocation : 20/05/2026

Date d’affichage : 20/05/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

L’an deux mille vingt-six, le cinq juin à midi trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la salle du conseil communautaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TELLIER Morgan, Maire.

Étaient présents : TELLIER M, PLANCHENAU K, CAMASSES JF, PELLEGRIN MP, PARIS C, VERDIER L, DONNADIEU P, BORDES C, TERRASSIER F, LAGARRIGUE E, MONTIEL V, BRESOLI M, TERRAL S, BLANCOU H, RAUJOL A, CAMBON Y, CABARET M, DESCOULS P, REBMANN F.

Absents avec pouvoir : VEAUGELIN N (pouvoir à PLANCHENAU K), DEVOS K (pouvoir à TERRAL S), DELPECH L (pouvoir à TELLIER M), DOMENECH A (pouvoir à VERDIER L), BALAT J (pouvoir à PELLEGRIN M.P), GAVIN P (pouvoir à PARIS C), MARCUZZO A (pouvoir à DONNADIEU P), COMBRET E (pouvoir à CAMASSES J.F), POLATO J (pouvoir à CABARET M).

Absents : CABAYE E.

DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 2026

Monsieur Morgan Tellier, Maire de Nègrepelisse, en application de l’article L. 2122-17 du CGCT a ouvert la séance.

Madame Laurence VERDIER a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a rappelé qu’en application des dispositions du code électoral et à l’arrêté préfectoral relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales 2026, le conseil municipal doit élire les délégués et suppléants selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu’en application de l’article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l’ouverture du scrutin, à savoir PARIS Célestin, BRESOLI Michèle, MONTIEL Véronique et BORDES Clément.

Monsieur le Maire a invité le Conseil municipal à procéder à l’élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l’élection des sénateurs.

Monsieur le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du Code électoral, le Conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Avant l’ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté que les deux listes suivantes ont été présentées.

Liste A « BIEN VIVRE A NEGREPELISSE »

Liste B « NOUVEL ELAN POUR NEGREPELISSE »

Ces listes respectent l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés :28

Ont obtenu :

Liste A « BIEN VIVRE A NEGREPELISSE » : 23 voix

Liste B « NOUVEL ELAN POUR NEGREPELISSE » : 5 voix

Après application de la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sont proclamés élus :

Délégués :

M. TELLIER Morgan

Mme PLANCHENAUULT Katie

M. CAMASSES Jean-François

Mme PELLEGRIN Marie-Paule

M. PARIS Célestin

Mme TERRASSIER Françoise

M. BORDES Clément

Mme LAGARRIGUE Edwige

M. BALAT Jean

Mme MONTIEL Véronique

M. GAVIN Pierre

Mme RAUJOL Audrey

M. BLANCOU Hervé

M. CAMBON Yann

Mme POLATO Julie

Suppléants :

Mme BRESOLI Michèle

M. DOMENECH Amédée

Mme TERRAL Sandrine

M. DELPECH Laurent

M. REBMANN Francis

Clôture de la séance à 12h50.

Le présent procès-verbal a été approuvé en séance le 09.06.2026 et est consultable en mairie.

La version originale archivée est signée par le maire et le secrétaire de séance.